

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant		Numéro de permis			Date d'inspection		
GARDERIE DES GRANDS AMIS	2015434				Le 22 janvier 2020		
Nom de l'établissement					Numéro de	téléphone	
Halte scolaire des grands amis					(506) 826-9072		
Adresse				L.			
361 280 Route Dundee NB E8E 1X6							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
Geneviève Abud			Inspectrice				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règ	•		limite pour	Date d'attestation de la conformité	
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien; Commentaires : Les produits ménagers son inaccessible pour le mome				31 mars 2020 doivent être rangés		s sous-clé.	
Commentaires généraux							
Le ratio est conforme lors de ma visite. Le parc sera vérifi	é au printe	emp	s car il y	a trop	de neige.		
original signé par Geneviève Abud		Le 22 janvier 2020 Date					
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	e D	ate					
original signé par Yvette Maltais		Le 22 janvier 2020					
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	D	ate					